PLANCHE N°2 - Secteurs du VILLARD et du PARCHET
Plan de Prévention des Risques de Landry – Projet de Zonage réglementaire - 26-04-2018

N

BTf

BT
H1~1m
H2~0,5m
P~20kPa

RT
H1~1m
H2~1m
P~30kPa

Ni

BTf

BT
H1~1m
H2~0,5m
P~20kPa

BG

BGf

LE PARCHET

Ni

Ni

BT
H1~1m
H2~0,5m
P~20kPa

LE VILLARD

RT
H1~1m
H2~1m
P~30kPa

Ni

Ni

BG

LEGENDE

- Zone non urbanisée et inconstructible au titre des risques naturels (risques moyens à forts)
- Zone urbanisée de maintien du bâti à l'existant au titre des risques naturels, soumise à des prescriptions élevées (aléas forts)
- Zone constructible au titre des risques naturels, soumise à des prescriptions élevées (risques moyens)
- Zone constructible au titre des risques naturels, soumise à des prescriptions modérées (risques faibles)
- Zone constructible au titre des risques naturels, sans préconisations particulières (risques négligeables)

Périmètre de prescription du PPR

Echelle 1/2500

0 25 50 100